

Poliquin, Renée (BAPE)

De: Catherine Lussier [clussier@mrcvg.qc.ca]
Envoyé: 13 juin 2007 11:08
À: Poliquin, Renée (BAPE)
Objet: Outaouais- régionalisation de la gestion des matières résiduelles

246

DB56

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement
technique à Danford Lake

Alleyn-et-Cawood

6212-03-112

Bonjour,

Je vous transmets la résolution de la ville de Gatineau concernant la régionalisation de la gestion des matières résiduelles, tel que discuté avec M. Jean Roberge. La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau devrait adopter une résolution semblable ainsi qu'une résolution concernant l'adhésion à l'appel d'offre de Gatineau pour la période transitoire à sa prochaine séance de conseil qui aura lieu mardi le 19. Je vous enverrai lesdites résolutions le 20 juin prochain.

Merci et bonne journée,

Catherine Lussier



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 29 mai 2007

CM-2007-578 RÉGIONALISATION DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau reconnaît l'importance d'une saine gestion responsable des matières résiduelles pour ses citoyens et ceux de la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de l'Outaouais souhaite obtenir le mandat de traiter des dossiers de régionalisation de la gestion des matières résiduelles :

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PATRICE MARTIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte :

1. de reconnaître que la Table des préfets de l'Outaouais constitue le forum régional de discussion des dossiers de régionalisation de la gestion des matières résiduelles, et y déléguer comme représentant le Maire ou, en son absence, le maire suppléant, de même que le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement ou son représentant;
2. de proposer à la Tables des préfets de l'Outaouais, les règles et le fonctionnement suivants pour le traitement des dossiers de régionalisation de la gestion des matières résiduelles :
 - dépôt par chaque préfet de la liste des différents dossiers pour lesquels il est prêt à considérer une régionalisation après en avoir obtenu le mandat de son conseil;
 - adoption d'un plan d'action triennal pour le traitement des différents dossiers retenus en vue d'une régionalisation de la gestion;
 - formation de comités techniques regroupant tous les participants d'un dossier de régionalisation, la Ville présidant d'office tout comité sur lequel elle participe;
 - adoption des mandats et de la composition des différents comités techniques de même que des règles de partage des coûts des analyses à effectuer, par les conseils concernés avant le début de leurs travaux;
 - dépôt des rapports des comités techniques à chacun des conseils concernés, avant soumission à la Table des préfets de l'Outaouais.
3. de confirmer à la Table des préfets de l'Outaouais, que la Ville soumet les dossiers suivants en vue d'une éventuelle régionalisation :
 - enfouissement;
 - recyclage;
 - traitement des boues de fosses septiques;
 - analyse de la meilleure solution pour l'élimination du déchet ultime;
 - compostage.
4. de demander aux MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, des Collines-de-l'Outaouais, de Pontiac et de Papineau de confirmer qu'elles accordent le même mandat que la Ville à la Table des préfets de l'Outaouais et qu'elles sont en accord avec les susdites règles et le fonctionnement proposés.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Suzanne Ouellet, greffier de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier,


M^e Suzanne Ouellet